



COMMUNE de CHÂTELDON

☎ 04 73 94 60 65

Fax 04 73 94 67 01

www.chateldon.com

mairie@chateldon.com

DEMANDE D'INSCRIPTION
AU REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ET ISOLEES

Formulaire à compléter :

- ✓ Par l'intéressé.e,
✓ Par un tiers (représentant légal, intervenant médico-social, entourage, parent, ami).

IDENTITE DU BENEFICIAIRE
[] M. [] Mme
Nom : Prénom :
Né.e le : A :
Téléphone :
Situation familiale : [] Isolé.e [] Couple [] Famille
Je sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
Je demande mon inscription :
[] En qualité de personne de 65 ans et plus,
[] En qualité de personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail,
[] En qualité de personne handicapée.
Je suis informée que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

REFERENCES DES SERVICES SOCIAUX ET MEDICAUX INTERVENANT A VOTRE DOMICILE OU EN CONTACT AVEC VOUS
Je déclare bénéficiaire :
[] D'un service d'aide à domicile
Nom du service :
Adresse :
Téléphone :
[] D'un service de soins infirmiers à domicile
Nom du service :
Adresse :
Téléphone :
Coordonnées de votre médecin traitant :
Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone :

PERSONNES DE VOTRE ENTOURAGE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

**SI LE BULLETIN EST REMPLI POUR LE BENEFICIAIRE PAR UN TIERS, VEUILLEZ
PRECISER VOS COORDONNEES :**

M. Mme

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Agissant en qualité de :

Représentant légal

Service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile

Médecin traitant

Autre :(merci de préciser)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé.e qu'il m'appartient de signaler à la Commune toute modification concernant ces informations, afin de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à, le

Signature :

Les informations communiquées ont pour seul objet la mise en place d'un système de veille et d'assistance dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'alerte et d'urgence. Elles restent confidentielles et sont destinées exclusivement à l'usage de la Commune, responsable de leur traitement. Le registre des personnes fragiles et isolées est communicable uniquement au préfet, à l'exclusion de toutes autres personnes morales ou physiques.